



Numéro 111 - 11 avril 2022

CTL du 11 avril 2022

COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRÉSENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. JOUVE, Mme LAFAGE, Mme CABANNE, M. GARCIA

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. VEYLET (T), Mme LASSERRE (T)

FO Finances Publiques : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BOURGADE (S)

Solidaires Finances Publiques : M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T)

Secrétaire : Mme CABANNE – Secrétaire – adjoint : M. MOISSINAC (FO)

Le quorum étant atteint, la séance débute à 14 heures.

M. VEYLET (CGT) lit la déclaration liminaire figurant en annexe.

En réponse M. JOUVE indique que le sujet des emplois et du point d'indice ne relève pas de la compétence de la DDFiP. Il reconnaît que ce fonds « *ne remet pas les compteurs à zéro* » par rapport aux pertes accumulées. Pour autant ce fonds a fait l'objet d'un accord entre la Direction Générale et les organisations syndicales nationales. L'objet de ce CTL est d'utiliser le montant de 24 770 € alloués à la direction du Cantal. Pour ce faire les propositions remontées par les services vont être examinées et faute d'accord à la majorité des sièges des représentants du personnel, ce budget serait redistribué à des directions étant parvenues à un accord.

Il considère que cet exercice est aussi un recensement des besoins exprimés par les agents et il n'exclut pas de financer certaines propositions qui ne seraient pas retenues sur le budget de la Direction.

II – Approbation des PV des réunions du 4 janvier et 18 janvier 2022 (pour avis)

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

II – Utilisation du fonds pour l'amélioration des conditions de vie au travail

M. JOUVE présente ce point à l'ordre du jour en indiquant que les projets proposés par les services devaient répondre à l'un des axes suivants : « cadre de vie au travail », « démarche éco-responsable », « sensibilisation aux innovations », « responsabilité sociale de la DGFIP ». Concrètement les projets présentés ne correspondent qu'au deux premières catégories. Avant la tenue du CTL, la direction a procédé à une étude de faisabilité de chaque projet. Ceux qu'elle considère comme non réalisables sont présentés mais non soumis au vote.

M. JOUVE explique que les représentants du personnel vont être amenés à se prononcer en deux temps. D'une part en votant individuellement sur chaque projet et dans un second temps sur un ordre de priorités des projets retenus.

M. VEYLET (CGT) explique la position de son organisation syndicale rappelée dans la déclaration liminaire : tous les projets présentés correspondent à des besoins qui doivent trouver une réponse par un financement adapté. Cependant la CGT entend privilégier les projets qui concernent le plus grand nombre d'agents et de sites.

Après le 1^{er} vote sur les projets et une interruption de séance pour les classer par ordre de priorité, les projets retenus sont dans l'ordre :

- 1) **Projets 12,14 et 42 : Végétalisation des bureaux et espaces communs** pour un plafond de dépenses de 3 000 €
- 2) **Projets 17,20 et 34 : Installation de fontaines à eau.** 9 Fontaines à eau pour 6 300 € hors pose. Une partie des coûts induits par la pose et les coûts d'entretien pourront être pris en charge par la DGF.
- 3) **Projet 22 : Détecteur automatique de présence pour la lumière.** Dépense plafonnée à 1 000 €. Coût unitaire estimé à 120 €.
- 4) **Projets 25 et 38 : Lampes LED sur pied et de bureau.** Dépense plafonnée à 1 000 €. Coût unitaire estimé entre 50 et 100 €.
- 5) **Projet 48 : Refaire les stores pare soleil intérieurs du SGC de Mauriac.** Estimé à 2700 € avec la pose.
- 6) **Projet 14 : Adapter la machine à café pour accepter les écocup.** Gratuit pour la machine de la direction. Plafond de 200 € pour adapter les autres machines.
- 7) **Projets 39 et 49 : Smartphones pour les télétravailleurs.** 117 téléphones maximum à remplacer sur volontariat pour un plafond de 13 000 €. La direction s'engage à équiper de smartphones les futurs télétravailleurs.
- 8) **Projet 43 : Local à vélo couvert et fermé.** Estimé à 15 000 € sans borne de recharge.
- 9) **Projet 12 : Acquisition bureaux assis-debout.** 1 Siège : 100 € à 150 € l'unité – 1 Bureau : 270 €
- 10) **Projet 24 : Verdissement terrasse DDFIP.** Plafond de 2 000 € pour 2 bacs de plantes.

Concrètement le budget de 24 770 € permettra de financer les 7 premiers projets jusqu'aux smartphones.

Les projets suivants pourraient être financés si un complément de budget était réattribué à la DDFIP du Cantal faute d'accord dans d'autres directions.

Le détail de chaque projet examiné figure en annexe.

La séance est levée à 17h30

Vos élus au CTL : Laurent VEYLET et Claire LASSERRE



Déclaration liminaire au CTL du 11 avril 2022

Le protocole d'accord signé le 22 octobre 2021 au niveau national avec la DGFIP par les 4 organisations syndicales représentatives (CGT, Solidaires, FO et CFDT), prévoit une enveloppe destinée à « l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement de travail des agents ». Il s'agit d'un fonds spécifique (fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents) qui se distingue des budgets relatifs aux travaux et prestations relevant des obligations légales de l'employeur et des budgets des CHS-CT et de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Dix millions d'euros seront répartis par la DG en fonction du nombre d'agents par direction locale. Pour la DDFIP du Cantal, le montant des crédits alloués est de 24 770 € représentant environ 100 € par agent.

Ce fonds d'amélioration n'est en rien un cadeau fait par la Direction Générale à ses agents. Le montant débloqué n'est qu'une infime partie de ce qu'elle a économisé sur le dos des agents en termes, entre autres, de suppressions d'emplois, de fermetures de structures et du gel de point d'indice.

A ce titre, on note que la valeur du point a reculé de 12,7 % en regard de l'inflation sur la période de Janvier 2010 à Janvier 2022.

De sorte que suite à la bonification indiciaire des agents de catégorie C en vigueur depuis le 01/01/2022, un agent administratif principal de 2ème classe débute avec un salaire brut mensuel de 1.607,30 € (indice majoré 343). Par comparaison, au 01/01/2022, le SMIC mensuel brut est de 1.603,12 €. Un contrôleur de 2ème classe débute lui aussi à 1.607,30 € brut par mois et un inspecteur à 1827,54 €.

Pour la CGT Finances publiques du Cantal, les principaux leviers de l'amélioration du cadre de vie des agents au travail sont :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement de titulaires à hauteur des besoins ;
- l'arrêt des restructurations destructrices d'emplois et de service public ;
- l'augmentation de la valeur du point d'indice ;
- le maintien du statut ;
- une prise en compte effective de la santé et de la sécurité des agents au travail ;
- un véritable dialogue social garantissant le respect des droits collectifs et individuels des agents ;

Pour autant un autre élément important pour de bonnes conditions de vie au travail est l'épanouissement au sein d'un collectif. Déjà très fragilisé par l'individualisation du travail, du management, des objectifs, de la reconnaissance, et peut-être bientôt des rémunérations, ce collectif a subi de plein fouet la crise sanitaire puis la généralisation du télétravail. La CGT souhaite que ce fonds finance en priorité ce qui contribue à renforcer ce collectif et les projets qui peuvent être déclinés sur l'ensemble des sites afin d'en faire bénéficier tous les collègues et pas seulement un nombre limité.

Si malgré tout certains projets plébiscités par les agents ne peuvent pas être déclinés dans ce fonds, au motif qu'ils ne relèvent pas de ce dernier, la CGT demande que la direction locale prenne l'engagement d'y répondre par le financement sur la DGF.

N° Fiche	Objet du projet	Origine de la demande	Estimation du coût		Vote
1	Achat du réfrigérateur	TP AURILLAC	/	Projet déjà réalisé	/
2	Achat d'un nouveau micro-ondes	TP AURILLAC	/	Demande classée : matériel existant	/
3	Nettoyage des vitres	TP AURILLAC	/	Financé sur la DGF 2023	/
4	Changement d'un radiateur électrique	TP AURILLAC	180 € TTC sans pose	Les radiateurs qui ne sont pas en bon état seront tous remplacés sur le budget de la Direction dans le cadre de la mise en place du SGC	/
5	Signalisation des services de la DDFiP	Trésorerie Aurillac Banlieue	/	Financé sur la DGF	/
6	Réparation du sol sous le porche d'entrée de la DDFiP	Trésorerie Aurillac Banlieue	/	Financé sur la DGF	/
7	Remplacement d'un paillason	Trésorerie Aurillac Banlieue	/	Projet réalisé	/
8	Changement des fenêtres et volets roulants	Trésorerie Aurillac Banlieue	/	Non réalisable. Le changement devrait concerner toutes les fenêtres du bâtiment. Le coût de l'opération avait été estimé à 300 000 €.	/
9	Joint de la porte coupe-feu	Trésorerie Aurillac Banlieue	/	Financé sur la DGF	/
10	Amélioration des luminaires par remplacement avec LED	SGC St-Flour	4 600,00 €	Financement par le CHSCT – Intervention prévue au plus tard juin 2022	/
11	Cloisonnement du bureau de l'adjointe + peintures	SGC St-Flour	2 400,00 €	Financement par la DGF (couplé avec le projet 19)	/
12	Acquisition bureaux assis-debout	DDFiP	Siège : 100 € à 150 € l'unité – Bureau : 270 €		4 Pour (CGT, Solidaires), 2 Contre (FO)
13,31,35	Poubelles pour le tri sélectif	Trésorerie Maurs, SIP Saint-Flour, PCU		Projet retenu dans le cadre du budget participatif : financement par la DGF	/
14	Adapter la machine à café pour accepter les écocups	DDFiP	200 € pour tous les sites		6 Pour
15	Climatiseurs individuels	DDFiP	/	Non réalisable. Démarche non éco-responsable et contraire aux directives de la direction générale	/
16, 42 45	Végétalisation des bureaux et espaces communs	DDFiP	3 000,00 €	Espace et bureaux collectifs pour l'ensemble des sites	6 Pour
17,20,34	Installation de fontaines à eau	DDFiP, PCU	6 300,00 €	Entretien annuel financé par la DGF	6 Pour
18	Stores extérieurs anti-chaaleur et anti-soleil	DDFiP	/	Non réalisable dans le cadre du fonds. L'impact sur l'aspect extérieur du bâtiment nécessite des autorisations particulières.	/
19	Peinture site St-Flour	Division PPR	400,00 €	Financement DGF (couplé avec projet n°11)	/
21	Aménagement de la terrasse de la DDFiP	DDFiP	/	Projet retenu dans le cadre du budget participatif : financement par la DGF	/
22	Détecteurs automatique de présence pour la lumière	DDFiP	120 € par détecteur		6 Pour
23	Faciliter l'ouverture des baies vitrées – accès terrasse DDFiP	DDFiP	/	Entretien et nettoyage à réaliser	/
24	Verdissement terrasse DDFiP	DDFiP	2 000,00 €		4 Pour (CGT, Solidaires), 2 Contre (FO)

25,38	Lampes LED sur pied et de bureau	SIP Aurillac, SIE Aurillac	1 000,00 €		6 Pour
26	Demande d'un clavier blanc	SIP Aurillac	/	Non réalisable	/
27	Réalisation d'une œuvre collective	SIP Aurillac	230,00 €	Non retenue du fait des dérives possibles	5 contre
28	Installation d'un rameur à eau, de barres fixes et d'élastiques	SIP Aurillac	/	Non réalisable. Aucun local disponible à cet effet.	/
29,33	Financement de gourdes isothermes	SIP Aurillac, PCU	6 750,00 €	Dotation pour l'ensemble des agents de la DDFiP	2 Pour (CGT) 2 Contre (FO) 2 Abstentions (Solidaires)
30	Aménagement d'un lieu de sport	SIP Aurillac	/	Non réalisable. Aucun local disponible à cet effet.	/
32	Achat d'un lave vaisselle à St-Flour	SIP Aurillac	400,00 €		2 Pour (CGT) 4 Contre (FO, Solidaires)
36	Une salle de détente	PCU	/	Non réalisable. Aucun local disponible à cet effet.	/
37	Installation de crochets et de range vélo d'intérieur	PCU, SIP, SIE	/	Non réalisable. Problème de place et de sécurité.	/
39,49	Smartphones pour les télétravailleurs	SIE Aurillac, DDFiP	Entre 13665€ et 15069€	117 téléphones pour les télétravailleurs	6 Pour
40	Achat d'un dosimètre (radon)	SIE Aurillac	/	Sujet relevant du CHSCT	/
41	Achat purificateurs d'air	SIE Aurillac	564 € l'unité, 120 € le filtre		2 Pour (CGT) 4 Contre (FO, Solidaires)
43	Local à vélo couvert et fermé	SIE Aurillac	Environ 15000€	Borne de recharge non prévue	6 Pour
44	Aménagement d'une pièce en salle de repos au futur SGC d'Aurillac	Trésorerie Vic-sur-Cère	/	Non réalisable.	/
46	Remplacement des sols	SPFE	/	Aménagement prévu lors de l'installation du SAPF	/
47	Aménagement d'une salle de convivialité au SPFE	SPFE	/	Aménagement prévu lors de l'installation du SAPF	/
48	Refaire les stores pare soleil intérieurs	SGC de Mauriac	2 700,00 €	/	6 Pour
50	Lampes de luminothérapie	SIE Aurillac	Entre 100€ et 150€ l'unité	Demande relevant du CHSCT	6 Abstentions